

**Délégation départementale des Yvelines  
Département Santé Environnement**

Affaire suivie par : M. LASPRESES

Courriel : [ars-dd78-se@ars.sante.fr](mailto:ars-dd78-se@ars.sante.fr)  
Téléphone: 01 30 97 68 21

Mesdames et Messieurs les Maires

Versailles, le **10 DEC. 2021**

PJ : 2 annexes

Objet : Prévention des intoxications au monoxyde de carbone pour la période hivernale 2021-2022.

Madame la Maire, Monsieur le Maire,

Le monoxyde de carbone est un gaz incolore, inodore et non irritant : il est donc indétectable par l'Homme. Sa présence résulte d'une mauvaise combustion au sein d'un appareil fonctionnant au gaz, au bois, au charbon, à l'essence, au fioul ou encore à l'éthanol. Il prend la place de l'oxygène dans le sang et peut être mortel en moins d'une heure. Les maux de têtes, nausées, vertiges et troubles visuels sont ainsi les premiers symptômes d'une intoxication.

Avec plus de 400 personnes intoxiquées lors de la saison de chauffe précédente, l'Île-de-France est, régulièrement, une région très touchée par les intoxications au monoxyde de carbone. **12** épisodes d'intoxication sont survenus dans le département des Yvelines impliquant **34** personnes, parmi lesquelles 2 ont été caissonnées. 1 décès est à déplorer. L'ensemble de ces épisodes a eu lieu dans des habitations.

A l'approche de la saison hivernale et dans un contexte épidémique inédit durant lequel on peut s'attendre à ce que les personnes passent plus de temps dans un espace clos, **je souhaite inviter vos services à inciter à la vigilance afin d'éviter les risques d'intoxications collectives et individuelles**. Les gestes simples de prévention à respecter sont les suivants :

- faire vérifier et entretenir chaque année par un professionnel qualifié les installations de chauffage, de préférence avant la saison hivernale ;
- faire vérifier et ramoner les conduits permettant l'évacuation des gaz issus de ces installations de chauffage, par un professionnel qualifié (prestation le plus souvent séparée de l'entretien susvisé) ;
- veiller à bien ventiler son logement : aérer quotidiennement et ne jamais obstruer les grilles de ventilation ;
- respecter scrupuleusement les consignes d'utilisation des appareils à combustion prescrites par le fabricant ;
- proscrire l'utilisation de moyens de chauffages non adaptés tels que les barbecues et les braseros.

S'agissant des établissements recevant du public tels que les lieux de cultes ou de spectacles utilisés pour des rassemblements culturels ou religieux, vous voudrez bien vous assurer auprès des responsables de ces rassemblements et au sein de vos installations, que les mesures mises en œuvre pour prévenir les intoxications collectives sont conformes.

S'agissant de la prévention des intoxications dans l'habitat, je vous invite à relayer très largement ces messages d'information auprès de vos administrés et de leurs représentants, notamment par le bulletin municipal d'information.

Vous trouverez en annexe à ce courrier un rappel des actions à mettre en œuvre en cas d'intoxication au monoxyde de carbone dans votre commune ainsi que des articles prêts à insérer.

L'usage de braseros en intérieur étant une problématique en forte augmentation dans notre région, l'affiche « braseros : attention danger » élaborée par l'Association pour la prévention de la pollution atmosphérique (APPA) et l'Agence régionale de santé Île-de-France (ARS) est téléchargeable sur le site de l'ARS :

<https://www.iledefrance.ars.sante.fr/sites/default/files/2016-12/monoxyde-carbone-affiche-brasero-attention-danger-2015.pdf>

D'autres outils de communication (Affiche et brochure « Les dangers du monoxyde de carbone (CO) ») sont disponibles sur le site du ministère des solidarités et de la santé :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/batiments/article/intoxications-au-monoxyde-de-carbone>

La Délégation départementale des Yvelines de l'ARS Ile-de-France se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

En sachant pouvoir compter sur votre participation à cette campagne de prévention, je vous prie de recevoir, Madame la Maire, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

P / Le Préfet des Yvelines  
P / La Directrice Générale de l'Agence  
**Agence Régionale de Santé Île-de-France**  
La Directrice adjointe de la Délégation Départementale des Yvelines

Delphine HUYGHE